

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 SEPTEMBRE 2014

Date de convocation : le 25 Août 2014

Le premier septembre deux mille quatorze, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARAZZUTTI Philippe Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

Présents : Jean-Luc BLECHET, Emmanuelle FILLEY, Jean-Jacques TORCHEUX, Thierry AVELINE, Stéphane CLEMENT, Josette FAVEROT, Bernard FRUGERE, Nelly LAGRUE, Fabienne MARY, Guillaume MORIN, Lydie NOURTIER

Absentes excusées: Catherine DURQUETY donne pouvoir à Monsieur Thierry AVELINE, Emmanuelle PIGEON-PERDIGON donne pouvoir à Monsieur Philippe BARAZZUTTI,

Absent: Monsieur Bernard LEBLANC

Secrétaire : FILLEY Emmanuelle

Public: 9 personnes présentes dans le public

1.DELIBERATION POUR L'AMENAGEMENT FONCIER

CREATION DE COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Election par le Conseil Municipal de trois propriétaires et deux propriétaires suppléants -

Désignation d'un Conseiller Municipal et de deux conseillers municipaux suppléants

Monsieur le Maire fait savoir que le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des propriétaires, exploitants ou non, appelés à siéger à la commission Communale d'Aménagement Foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 28 juillet 2014, soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal « Echo Républicain » du 09 août 2014.

- **Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :**

MM PINSARD Alain - LATOUR Christophe - MORIN Patrick - PICHON François - MARTIN-MORIN Jean-Luc - BROSSARD Yann - MICHAU Dominique

qui sont de nationalité française ou assimilés; d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

- **Se portent, en outre, candidats en séance les conseillers municipaux ci-après :**

MM MORIN Guillaume - MARY Fabienne - AVELINE Thierry

qui remplissent, de leur côté, les conditions ci-dessus rappelées pour être éligibles.

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L 121-12 du Code des communes.

Ont été élus :

✓ **En qualité de titulaires** : MM PINSARD Alain - BROSSARD Yann - MARTIN-MORIN Jean-Luc

✓ **En qualité de suppléants** : MORIN Patrick - PICHON François

Par ailleurs, le Conseil Municipal désigne Monsieur MORIN Guillaume pour siéger à la Commission Communale d'Aménagement Foncier en tant que Conseiller Municipal et Madame MARY Fabienne et Monsieur AVELINE Thierry comme conseillers municipaux suppléants.

Votants : 14 : POUR : 14

2.DELIBERATION POUR LA MISE A DISPOSITION DU CENTRE DE LOISIR AU PROFIT DE LA COMMUNE

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE DE LOISIRS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BAILLEAU-L'EVEQUE AVEC CHARTRES METROPOLE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant N°1 à la convention de mise à disposition du centre de loisirs avec Chartres Métropole.

Cet avenant a pour objet de modifier les horaires d'utilisation des locaux par la commune, pour lui permettre d'exercer les temps d'activités périscolaires (TAP) en plus de la garderie périscolaire.

- ✓ A compter du 02 septembre 2014 et durant les périodes scolaires:
Lundi mardi jeudi et vendredi de 7h15 à 8h35 et de 15h45 à 19h
Mercredi 7h15 à 8h35

Cette extension des temps d'utilisation entraîne une modification de la participation aux frais de fonctionnement. Ainsi, à l'article 4, la participation de la commune aux coûts de fonctionnement du centre est portée à 29.5% à compter de septembre 2014.

Votants : 14 POUR : 14

3.DELIBERATION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN CONTRAT DE 11H ENTRE LA MAIRIE DE BAILLEAU L'EVEQUE ET CHARTRES METROPOLE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CONTRAT D'UN AGENT EN TEMPS PARTAGE AVEC CHARTRES METROPOLE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un contrat d'un agent en temps partagé avec Chartres Métropole pour les temps d'activités périscolaires et de la garderie périscolaire. Contrat de 11Heures annualisées

Votants : 14 : POUR : 14

4.DELIBERATION POUR LE CHOIX DE L'ENTREPRISE QUI INTERVIENDRA POUR LA DEMOLITION DU CHATEAU D'EAU DE SENARMONT

Trois sociétés avaient établi un devis pour la démolition du château d'eau de Sénarmont
Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour le devis de la société Transports TTC d'Amilly d'un montant TTC de 13 800 €.

Votants : 14 : POUR : 14

5. DELIBERATION POUR LA NOMINATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour désigner AVELINE Thierry correspondant sécurité routière.

Votants : 14 : POUR : 14

6. INFORMATIONS DIVERSES

DIA:

Vente SAUDMOND/CHAMPEAUX-DURAND pour un montant de 181.000€. Le Conseil Municipal ne préempte pas

Bibliothèque:

Un projet de création de bibliothèque a été proposé aux membres du Conseil municipal
Plusieurs sites sont à l'étude,
Une réponse sera faite fin septembre.

Balayages des rues:

La société VEOLIA passera dans les rues pour un balayage le mardi 16 septembre
Il est rappelé que chaque riverain doit désherber les trottoirs et les caniveaux devant son habitation

Containers:

Dernièrement, des huiles de vidange, des ordures ménagères.... ont été déposées à côté des containers.

Des lettres recommandées sont adressées aux personnes indécrites les invitant à respecter les consignes de dépôt, ou bien à se rendre dans les déchetteries

Travaux divers:

- ✓ Rue des Tournailles: Chaussée finie, les trottoirs seront prochainement terminés
- ✓ Rues Serpente et Olivier Gault: les travaux vont commencer
- ✓ Pleine de jeux: Le city sera opérationnel très prochainement, et le stade de foot devrait être terminé aux alentours du 15/09
- ✓ Câblage informatique de la Mairie prévu la 3ème semaine de septembre, avec une installation du serveur et des postes informatiques la 4ème semaine
- ✓ Défibrillateur: il sera installé sur le bâtiment de la mairie

La séance est levée à 22h30.

La secrétaire :

